Trimania

Le journal du tri et de l'écocitoyenneté au quotidien en Haute-Saintonge

Offert

N° Vert 0 800 80 11 57

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Edition 2008















Qui s'occupe de vos déchets ?

Découvrez vos élus en charge de la nouvelle commission 'déchets ménagers', fraîchement investie depuis le mois d'avril.

Monsieur Jean-Michel RAPITEAU
Président de la Commission
Maire d'Orignolles

Madame Ida DROUET
Maire de St-Martial sur le Né

Madame Chantal GUIMBERTEAU
Maire d'Arthenac

Monsieur Jean-Pierre FAVRE
Maire de St-Martin d'Ary

Monsieur René MENARD
Maire de Chepniers

Madame Josette RAPET
Maire de St-Germain du Seudre

Monsieur Marcel NORMANDIN
Maire de Brie sous Archiac

Monsieur François BASTERE
Maire de Montguyon

Madame Sylvia JENSEN
Déléguée de St Sigismond de C.

Monsieur Jean-Yves BAUDRIT
Maire d'Echebrune

Monsieur Jean-Louis LAMANT
Maire de Cierzac

Monsieur Georges BERTRAND
Maire de Champagnolles

Madame Eliane GODRIE
Maire de Chamouillac

Monsieur Laurent NIVARD
Délégué de St-Bonnet s/G.

Monsieur Jean-Michel DAVIAUD
Maire de St-Germain-de-Vibrac

Monsieur Jean-Marie FRADON
Maire de Pouillac

Monsieur Jean-Jacques BOUYER
Maire de Corignac

Monsieur Rémi BERTEAU
Maire de St Martin de Coux

Monsieur Roland BOUSSION
Maire de Nieul le Virouil

Madame Jaqueline GOYEAU
Maire de Guitinières

Monsieur Guy PASQUET
Maire de Clérac

Monsieur Brice GRAIGNIC
Délégué d'Archiac

Monsieur Jean-Claude TEXIER
1er adjoint de Jonzac

Monsieur Guy BROTTEAU
Maire de Réaux

Monsieur Alain CHIRON
Maire de St-Aigulin

Monsieur Jean-Michel MARIAU
Maire de St-Maurice-de-Tavernol

Monsieur Charles PAIN
Maire de Sémillac

Monsieur Bernard PERUFO
Adjoint délégué Chatenet

Monsieur Pierre-Jean RAVET
Adjoint de Jonzac



Edito



Ce nouveau Trimania est conçu pour vous informer mais aussi, et surtout, pour vous aider à gérer plus simplement vos déchets. Deux enjeux majeurs s'offrent à nous, moins dépenser et moins gaspiller de produits. La nouvelle commission des élus, tous volontaires pour prendre en charge ce secteur, vous est présentée ci-contre.

Tous les membres sont animés par la volonté de ralentir voir d'inverser la progression des coûts de gestion des déchets, en valorisant le maximum de produits.

La marge de manoeuvre est suffisamment large pour réussir, mais rien ne se fera sans votre concours, ni sans changer quelques habitudes. Un certain nombre d'expériences et d'améliorations du service vous seront proposées pendant les six prochaines années. Vous serez à chaque étape tenus informés et invités à participer à la modernisation de notre activité, afin d'éviter de payer toujours plus.

L'équation est relativement simple à exposer : Plus nous trions et récupérons, moins la facture sera lourde. La mise en oeuvre est un peu plus compliquée car un certain nombre d'actions demandent des investissements lourds mais en tant que Hauts-Saintongeais, nous essaierons de conjuguer l'art du souhaitable avec celui du possible. Bonnes vacances.

Jean-Michel RAPITEAU

Votre avis nous intéresse

Merci d'envoyer vos remarques, suggestions et questions à :

Communauté de Communes de la Haute-Saintonge - "Trimania" - 7, rue Taillefer B.P. 2 - 17501 Jonzac Cedex
Tél. 05.46.48.12.11
Fax. 05.46.48.74.78
contact@haute-saintonge.com

Le Trimania est une revue éditée par la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge.

Tirage : 30 000 exp

Impression sur papier PEFC et encres végétales.

Rédaction et publication :
Communauté de Communes de la Haute-Saintonge
7, rue Taillefer -B.P. 2 - 17501 Jonzac Cedex.

Conception/Réalisation:
Service Communication de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge

Crédits photos :
Eco emballages, CDC HS, sxc.hu

Sommaire



Le résultat du tri des déchets en 2007



Sur une base 100, répartition des dépenses de la gestion des déchets

Collecte des ordures ménagères

35 € – 22,53 €/hab en 2007

Traitement des ordures ménagères par enfouissement

34 € – 21,90 €/hab en 2007

Déchèteries

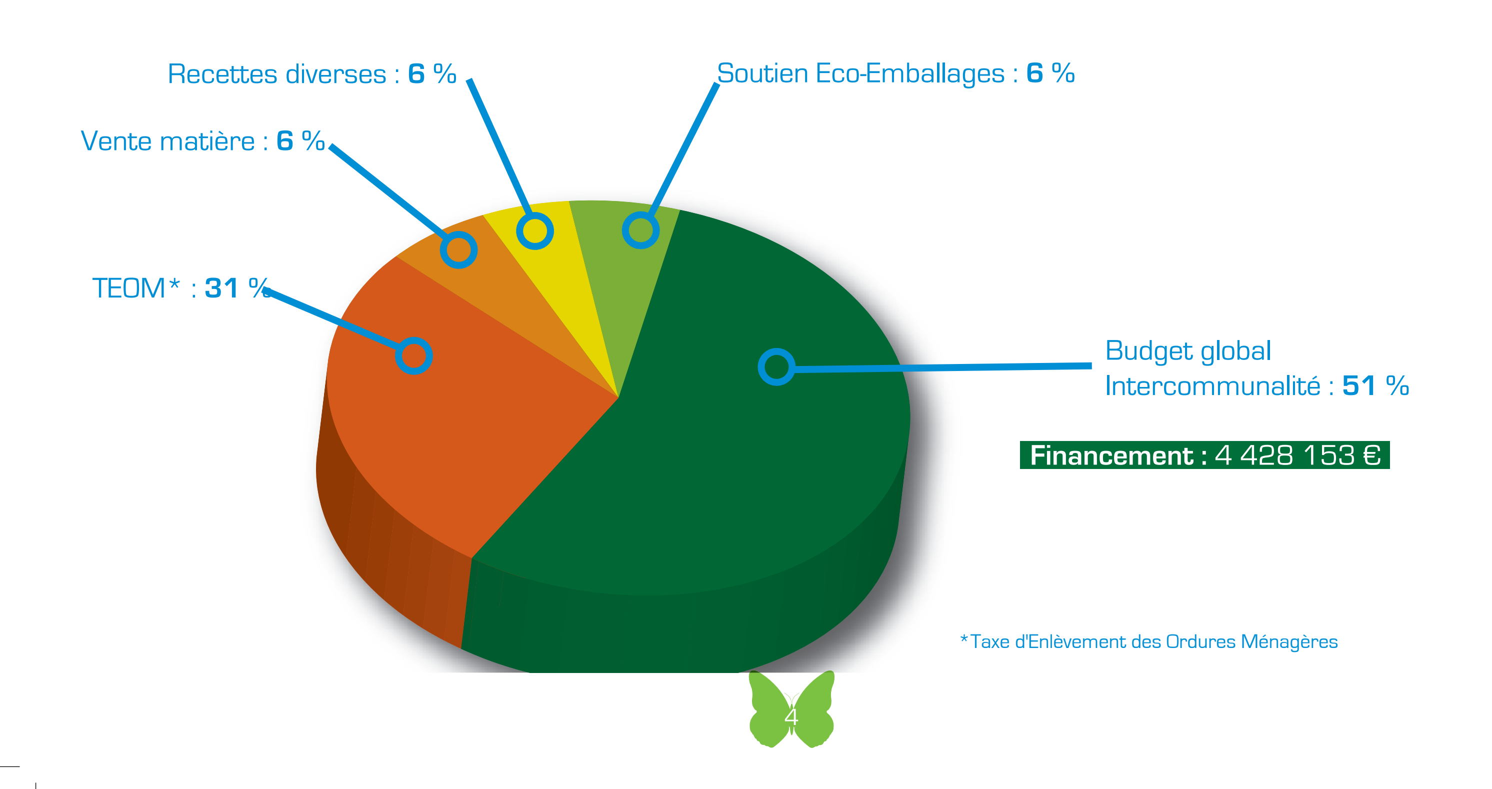
20 € – 12,87 €/hab en 2007

Collecte sélective des emballages ménagers et journaux

11 € – 7,08 €/hab en 2007

Le coût réél est de 64,39 €/habitant en 2007

Les sources de financement de l'ensemble du service «déchets»



*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Pour 100 Kilos de déchets :

28 kilos
partent en
DÉCHÈTERIES :
soit au total 7 112,78 T

Coût au Kg
0,10 €/kg

- Centre de compostage (Déchets verts) soit au total 2 270,06 T
- Usine Traitement (Déchets toxiques ménagers) soit au total 47,96 T
- Usine recyclage (Bois, carton, ferraille) soit au total 1 679,07 T
- CET (Encombrant) soit au total 3 115,7 T

8,8 kilos
12 kilos
0,7 kilos
6,5 kilos

Apportés directement en déchèterie

Mis dans le sac, le bac ou la colonne jaunes

Mis dans la poubelle noire

13 kilos
partent en
USINES DE RECYCLAGE VIA LE TRI :
soit au total 3 428,61 T

Coût au Kg
0,11 €/kg

La sécurisation des circuits de collecte, entamée en 2003 en application de la recommandation R388 de la CNAM, est bientôt terminée en partenariat avec les communes, l'entreprise SITA Sud Ouest et le Syndicat de collecte et de nettoiement des cantons de Montlieu la Garde et Montguyon, chargés des collectes. Cette sécurisation consiste à supprimer lors du ramassage des déchets ménagers toutes les manœuvres dangereuses pour les équipages de collecte.

59 kilos
finissent en
CENTRES D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE :
soit 15 248,72 T

Coût au Kg
0,16 €/kg

Production de déchets en Haute-Saintonge 2007
25 791,19 Tonnes

339,64 kg habitant/an (hors déchèterie)

Moyenne nationale
365kg habitant/an





DÉCHÈTERIES

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE SAINTONGE



- ARTHENAC
- GUITINIERES
- LORIGNAC
- MONTENDRE
- ST AIGULIN

- BAIGNES
- PONS
- CLERAC

Quelques Chiffres

Les déchèteries d' Arthenac, Guitinières, Lorignac et Montendre ont accueilli près de **10 000 tonnes de déchets et 66 500 visiteurs.** **Près de 30 %** de ces déchets ont été valorisés grâce au tri (recyclage des matériaux ou compostage verts), le reste a été enfoui sous terre. La fréquentation des sites augmente de **20 % par an.**

Informations pratiques

Le gardien de la déchèterie est responsable du site: il est là pour vous guider, vous conseiller mais aussi pour contrôler vos apports. Il existe un **règlement intérieur** de la déchetterie précisant l'ensemble des règles d'accès. Merci de respecter ces règles et les instructions du gardien. Les déchets doivent impérativement être triés pour être valorisés et les déchets recyclables sont interdits dans la benne d'encombrants. En effet, une benne d'encombrants contenant des déchets recyclables est refusée au centre d'enfouissement technique.

Le tri selectif : pensez-y !

Dans les colonnes de tri jaunes et bleues, sacs ou conteneurs jaunes

On met avec leur bouchon, tous les bouteilles et flacons en plastique quelle que soit leur taille :
Bouteilles de soda, d'eau, d'huile, de lait, de soupe, les flacons d'adoucissant, de lessive, de liquide-vaisselle, de mayonnaise, les conteneurs à vin, les flacons plastiques de shampoing, de bain moussant, de gel douche...

On met sans les laver mais en les vidant bien : les briques alimentaires même avec leurs bouchons, les bidons de sirop, les boîtes de conserve, les canettes, les aérosols (même ceux de la salle de bain), les barquettes en aluminium, les boites et les emballages en carton.

On met sans les films plastiques : les journaux, magazines, revues et prospectus.

Dans les colonnes vertes :

On met : les bouteilles et flacons en verre, les bocaux de conserve, les pots (confitures, bébé, yaourts)...

Et dans nos vieilles poubelles ou bacs

On met : tout ce qui est périssable, tout ce qui n'entre pas dans les bacs jaunes, bleu ou vert et tous les emballages sur lequels on a un doute.

Déchèterie d'Arthenac
Les fonts blanches - 17 250 Arthenac
Tél./Fax. 05.46.49.79.90

	Horaires été & hiver	
	MATIN	APM
L	Fermé	Fermé
M	9h00-12h30	14h00-17h30
M	9h00-12h30	14h00-17h30
J	Fermé	Fermé
V	9h00-12h30	14h00-17h30
S	9h00-12h30	14h00-17h30
D	Fermé	Fermé

Déchèterie de Lorignac
Les Terriers des Caves - 17 240 Lorignac
Tél./Fax. 06.88.38.12.85

	Horaires été* & hiver	
	MATIN	APM
L	Fermé	Fermé
M	9h00-12h30	14h00-17h30
M	9h00-12h30	14h00-17h30
J	9h00-12h30	14h00-17h30
V	Fermé*	Fermé*
S	9h00-12h30	14h00-17h30
D	Fermé	Fermé

*Horaires été (du 1/04 au 30/09) : Ouvert le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Déchèterie de Guitinières
6, rte Pont Richaud - 17 250 Guitinières
Tél./Fax. 05.46.48.32.81

	Horaires été & hiver	
	MATIN	APM
L	9h00-12h30	14h00-17h30
M	9h00-12h30	14h00-17h30
M	9h00-12h30	14h00-17h30
J	9h00-12h30	14h00-17h30
V	9h00-12h30	14h00-17h30
S	9h00-12h30	14h00-17h30
D	Fermé	Fermé

Déchèterie de Montendre
Z.I. du Lézard - 17 130 Montendre
Tél./Fax. 05.46.49.08.78

	Horaires été & hiver	
	MATIN	APM
L	9h00-12h30	14h00-17h30
M	9h00-12h30	14h00-17h30
M	9h00-12h30	14h00-17h30
J	9h00-12h30	14h00-17h30
V	9h00-12h30	14h00-17h30
S	9h00-12h30	14h00-17h30
D	Fermé	Fermé

Déchèterie de St-Aigulin
La Bécasse - 17 360 St-Aigulin
Tél./Fax. 05.46.70.43.64

	Horaires été & hiver	
	MATIN	APM
L	Fermé	Fermé
M	Fermé	Fermé
M	9h00-12h30	14h00-17h30
J	9h00-12h30	14h00-17h30
V	9h00-12h30	14h00-17h30
S	9h00-12h30	14h00-17h30
D	Fermé	Fermé

Pour les horaires de ces déchèteries situées hors de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge, merci d'appeler aux numéros suivants :

Déchèterie de Baignes :
Champ du moulin à vent - 16 360 Touverac
Tél. 05.45.79.19.24

Déchèterie de Pons :
Les chauveaux - 17 800 Pons
Tél. 05.46.96.18.19

Déchèterie de Clérac
Le bois rousseau - 17 270 Clérac
Tél. 05.46.04.03.38

Communauté de Communes de Haute Saintonge
7, rue Taillefer- B.P. 2 - 17501 Jonzac Cedex
Tél. : 05.46.48.12.11 Fax: 05.46.48.74.78
Web: www.haute-saintonge.com Email: Contact@haute-saintonge.com





ADEME



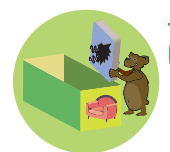






Déchèterie : mode d'emploi

«Il n'est pas toujours aisé de s'y retrouver dans une déchèterie ou de bien comprendre l'importance et la portée de l'acte de tri. Avec ce petit mémo, complètez vos connaissances afin de savoir ce que deviennent vos déchets recyclables.»



Tout venant
(Vieux matelas, baignoire...)
Reconditionnés, recyclés ou mis en décharge



Grands cartons
(Pliés et vidés)
Recyclés dans des usines papetières pour créer de nouveaux cartons.



Gravats
(Déchets de démolition, pierres...)
Utilisés en remblais ou stockés en décharge spécifique



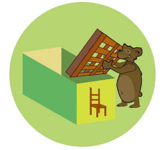
Déchets verts
(Tontes de gazon, d'arbres...)
Broyés et compostés afin d'être valorisés en agriculture et dans les espaces verts



Huiles de vidange
L'acide contenu est neutralisé, le plomb et le plastique recyclés



Ferraille
Recyclée par des aciéries ou des fonderies



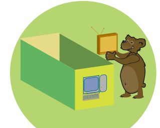
Bois
(Palettes, chaises, tables...)
Recyclé, il sert à la fabrication de nouveaux produits ou en chaufferie bois



Piles
Traitées puis les métaux et composants sont recyclés



Huiles de friture
Régénérées et utilisées en cimenterie pour produire de l'énergie



Equipements Electroniques
(Ecran ordinateur, TV...)
Reconditionnés, recyclés ou mis en décharge



Amiante
(plaque fibro-ciment liée)
Triée, traitée rendue inoffensive



Batteries
L'acide contenu est neutralisé, le plomb et le plastique recyclés



Néons, Ampoules Téléphones mobiles
Reconditionnés, recyclés ou mis en décharge



Déchets toxiques
(résidus de solvant, peinture, traitement...)
Triés, traités, rendus inoffensifs

PLAN D'UNE DÉCHÈTERIE

Bois
Grands cartons vides et pliés
Déchets verts
Ferraille
Tout Venant
Amiante
Déchets Toxiques
Colonnes de tri
EMBALLAGES MÉNAGERS
PAPIER
VERRE
Néons Ampoules Téléphones portables (dans le local)
Piles
Equipements Electroniques
Batteries
Gravats
Huiles de friture
Huiles de vidange

PONS
ARTHENAC
LORIGNAC
GUITINIERES
JONZAC
MONTENDRE
CLERAC
ST-AIGULIN



La Haute-Saintonge roule au Diester



La Communauté de Communes de Haute-Saintonge a confié la collecte des ordures ménagères et du tri séléctif à l'entreprise SITA Sud-Ouest qui utilise des véhicules propulsés au diester. Monsieur RAPITEAU, 1er Vice Président de la CDCHS et en charge de la Commission Ordures Ménagères, nous explique ce choix.



Pourquoi avoir choisi de renouveler votre confiance à SITA S.O.?

Le précédent contrat qui a duré 6 ans, s'est déroulé dans le cadre d'un partenariat efficace et constructif. Ce qui a permis de maintenir un service public de qualité, tout en cherchant à l'améliorer et à l'optimiser.

Lors de la consultation pour le nouveau marché, nous avons souhaité que les propositions ne répondent pas uniquement à l'organisation d'un service qui pourrait être figé pour toute la durée du marché, nous voulions maintenir un partenariat pour poursuivre notre travail. SITA a su proposer une offre « modulable » dans le temps avec des objectifs clairement définis.

Pourquoi avoir choisi un biocarburant tel que le Diester ? Quels sont pour vous ses avantages ?

La proposition de SITA S.O. d'utiliser dans ses camions de collecte (bennes Ordures Ménagères et camions grues) du diester, correspondait complètement à l'élan que nous voulions donner à notre service, à savoir un service de qualité tout en maîtrisant les coûts et les impacts sur l'environnement (arrêts systématiques des camions et dégradations des voies communales, émissions de gaz à effet de serre...).

L'utilisation du Diester va dans le sens de l'économie des énergies fossiles et de réduction de la pollution. Ceci nous semble très important étant donné l'étendue et la ruralité de notre territoire. De plus, c'est un effort qui est très apprécié des usagers.

Que signifie pour la CDC Haute-Saintonge, la notion de développement durable ? Avez-vous d'autres projets contribuant à la préservation de notre environnement ?

Le développement durable est un mode de développement pour un territoire qui à long terme doit se révéler à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. La CDC Haute-Saintonge travaille dans ce sens depuis sa création en 1992, avec une usine d'incinération des ordures ménagères qui alimentait en complément du bois le réseau de chauffage urbain de la ville de Jonzac jusqu'en 2003.

Depuis sa fermeture ce sont deux chaudières bois de 3MW chacune qui ont pris le relais.

Aujourd'hui la CDC de Haute-Saintonge continue ces activités dans ce sens avec entre autre la mise en place sur son territoire d'une filière bois énergie, l'encouragement dans les communes à la création de chauffage collectif au bois, et l'information sur les bio ressources et les bioénergies.

Rappel contexte du contrat :
Type de prestations :
Marché de collecte des Ordures Ménagères et du tri sélectif
Marché de transport des bennes de déchèteries

Dates clés : Renouvellement du contrat en août 2006
Nombre de véhicules concernés : 6
Nombre de communes / d'habitants desservis :
123 communes
55 000 habitants



LE DIESTER

Le Diester - contraction de Diesel et Ester - est le nom donné en France au biocarburant issu d'huiles végétales obtenues à partir de plantes oléagineuses (colza, soja, tournesol, arachide).

> Fabrication

Le procédé d'obtention des huiles consiste en trois étapes :

- La préparation (cuisson et broyage) et le pressage de la graine donnant environ 45% d'huile brute et 55% de tourteau (résidu);
- Le premier raffinage permettant d'éliminer les gommes ;
- Enfin un traitement basique puis acide permettant d'obtenir l'huile raffinée.

A partir des huiles, la production d'esters se fait par la réaction appelée transestérification, qui conduit à la formation d'esters méthyliques (ester méthylique d'huiles végétales ou encore EMHV) et de glycérine.

1 tonne d'huile végétale + 0,1 tonne de méthanol = 1tonne de Diester + 0,1 tonne de glycérine.

> Avantages

- Moins dépendant des cours pétroliers
- Grande biodégradabilité du biodiesel
- Réduction des émissions dangereuses
- Fort bilan énergétique

> Conclusion

La consommation d'une tonne de Diester permet d'économiser, grâce à la photosynthèse, l'équivalent de **2,5 tonnes de CO2**, soit **un gain total pour 2003 de près de 800 000t équivalent CO2.** Ainsi un véhicule roulant avec un mélange de **30% Diester 70% gazole, réduit de 23% ses émissions de gaz à effet de serre.**

Faites votre compost

Vous avez à votre disposition une large gamme de méthodes et de matériels pour faire votre compost. Comment choisir ? Sur quelles bases ? En fait, chaque solution a des avantages et des inconvénients. Les critères qui pourront vous guider sont la place disponible, la quantité de déchets organiques, la proximité du voisinage, le temps à consacrer à cette activité ... Quel que soit votre choix, l'important est de bien suivre le processus de compostage.

Le compostage en tas

Cette technique consiste à regrouper les déchets directement sur le sol afin de former un tas d'une hauteur variable (0,5 m à 1,5 m en moyenne).

AVANTAGES:

Souplesse et facilité d'utilisation

Il n'y a aucune contrainte de volume. Vous jouez sur la hauteur, la longueur et vous pouvez faire autant de tas que vous le souhaitez. Les déchets sont toujours accessibles et visibles. Vous les surveillez en toute facilité.

Le compostage en tas convient à ceux qui disposent de place et n'ont pas beaucoup de temps à lui consacrer. Le manque d'arrosage est compensé par les pluies périodiques. L'aération naturelle est souvent importante et limite ainsi les risques d'asphyxie. L'évaporation relativement aisée peut aider à combattre l'excès d'eau. Mais le mieux est quand même de surveiller et de mélanger régulièrement votre compost.





INCONVENIENTS :

Lenteur et désagréments visuels

Le tas est à la merci d'animaux (chiens, chats, rongeurs, etc.) qui peuvent éventuellement être attirés par les épluchures, les os et la viande et autres restes de cuisine. Déposer les déchets frais au milieu du tas peut être une parade efficace. Le tas est exposé aux aléas climatiques, aux précipitations, au vent, à la sécheresse, au froid qui ont pour conséquence de rendre le processus irrégulier. Une surveillance régulière permet de pallier ces inconvénients. Par ailleurs, la vision d'un tas n'est pas du goût de tout le monde. Le compostage est un peu plus long : il faut de six mois à un an pour obtenir un compost mûr prêt à l'emploi.

Composter, oui, mais où ?

Le tas de compost sera installé à même le sol, pour faciliter la colonisation par les vers de terre et les insectes. Vous pourrez étendre tout d'abord un lit de branchages pour assurer un drainage du compost par le bas.

Le tas sera placé ni trop près ni trop loin de votre maison, pour combiner facilité d'accès et agrément. Vous devrez aussi prévoir les allers-retours de votre brouette entre le compost et votre jardin. Un endroit caché, bien drainé, à mi-ombre et à l'abri du vent sera l'idéal.

Ce qu'il ne faut pas faire :

- le placer juste en limite de propriété : vos voisins risquent de ne pas apprécier la vision de votre compost ;
- le mettre dans un creux : l'eau pourrait s'y accumuler.



Le compostage en bac

Un composteur, aussi appelé « bac à compost » ou « silo à compost », se présente sous la forme d'une structure en bois, en métal ou en plastique. Il contient un volume réduit de déchets à composter et limite les effets de surface tels que l'assèchement ou le refroidissement. Il peut être plus ou moins ouvert sur l'extérieur.



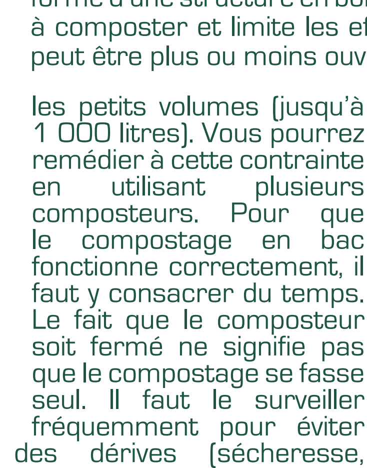
AVANTAGES :

Encombrement et nuisances visuelles réduits

Vous pouvez le mettre à l'abri des aléas climatiques et assurer une décomposition homogène pour l'ensemble de la masse. Les composteurs fermés placent les déchets hors de portée des animaux. Un composteur vous permet de fabriquer votre compost même si vous ne disposez que de peu de place. Le compostage peut être rapide (quatre à cinq mois).

INCONVENIENTS :

Il convient uniquement pour les petits volumes (jusqu'à 1 000 litres). Vous pourrez remédier à cette contrainte en utilisant plusieurs composteurs. Pour que le compostage en bac fonctionne correctement, il faut y consacrer du temps. Le fait que le composteur soit fermé ne signifie pas que le compostage se fasse seul. Il faut le surveiller fréquemment pour éviter des dérives (sécheresse, pourrissement nauséabond) qui sont irréversibles en l'absence d'intervention de l'opérateur. Le brassage est malaisé dans un composteur. Le plus simple est de le vider complètement et de le remplir en prenant soin de ne pas mélanger les déchets frais et le compost en maturation. Le mieux pour cela est de disposer de deux (ou plus) bacs : le premier pour les déchets les plus frais, le dernier pour la maturation du compost.



Vous êtes intéressés par le compostage; vous souhaitez plus d'information, merci de remplir ce coupon de contact et le retourner à votre mairie ou à la Communauté de Communes de Haute-Saintonge, 7 rue Taillefer, BP 2, 17 501 JONZAC Cedex / Par email : contact@haute-saintonge.com en indiquant en objet : infos compost.

NOM : ______________________________

Prénom : ______________________________

Adresse : ______________________________

CP : ______________________________

Ville : ______________________________

Téléphone : ______________________________

Email : ______________________________

Les données collectées ici ne serviront pas à d'autres fins et ne seront cédées à aucun tiers commercial.

Le tri, c'est facile



La collecte des déchets recyclables doit respecter certaines règles simples pour éviter des erreurs de tri qui peuvent rapidement se révèler coûteuses et dangereuses pour les personnes qui en ont la charge.

Je vide et mets en vrac dans le sac jaune translucide, le bac ou la colonne jaune :

Les bouteilles et flacons en plastique : eau, jus de fruit, soda, adoucissant, lessive, liquide lave-vaisselle, eau de javel, nettoyants ménagers, cubitainers de vin, bouteilles de lait, shampoing, gel douche, bain moussant, les bouteilles d'huile, de mayonnaise, de ketchup...



Le papier



Les boîtes et les suremballages en carton



Les briques alimentaires



Les boîtes de conserve et de boisson, les aérosols, les bidons, les barquettes aluminium...









Déchets que je mets dans la sac noir opaque et dans la poubelle ou à la déchèterie



D'abord, le geste de tri à la maison
C'est le geste de base sans lequel rien n'est possible.
Que ce soit à la maison, au travail, à l'école, dans les lieux publics, que ce soit le week-end, en vacances ou tous les jours, il existe toujours une solution pour trier un déchet en vue de son recyclage.

Ensuite la collecte
Des agents de collecte, appelés «Rippeurs», viennent chercher le fruit de la collecte sélective pour transporter les déchets recyclables des poubelles jaunes et bleues au centre de tri. (SOTRIVAL à Clérac)

Le tri par matériaux
Arrivés au Centre de Tri, les déchets sont versés sur un tapis roulant. Le tapis passe devant des agents de tri, qui séparent à la main, les déchets par matériaux. C'est un travail pénible et il faut, pour leur sécurité, respecter les consignes de tri. Ainsi, ils ne risquent pas de se blesser.

La Mise en Balle
Les déchets, ainsi triés par matériau, sont compressés sous forme de cubes, appelés «Balles». C'est sous cette forme qu'ils seront alors directement transportés dans les industries de recyclage. S'ouvre alors pour eux une nouvelle vie !

Attention aux erreurs !

Les agents de tri ont laissé sur le tapis les déchets indésirables qui ne sont pas recyclables. C'est ce qu'on appelle le refus de tri.

Ce refus de tri repart directement au Centre d'Enfouissement Technique.

Il existe trois inconvénients majeurs à ces erreurs :

Le premier est humain. Le centre de tri où sont séparés les déchets de la collecte sélective selon leur matière, emploie des salariés pour une tri manuel. Pour eux, les erreurs de tri signifient risques de santé et d'hygiène, odeurs, etc.

Le deuxième inconvénient est économique. Les erreurs de tri sont comptabilisées et viennent moduler financièrement le coût de collecte. Contrairement à certaines idées reçues, c'est en triant plus et mieux que le coût de traitement des déchets pourra être stabilisé.

Le dernier inconvénient est environnemental. Un déchet non recyclable mis dans une poubelle de collecte sélective est transporté inutilement du conteneur au centre de tri, du centre de tri au lieu d'élimination, utilisant ainsi de l'énergie.

Un doute sur le tri ? Appelez le N° Vert 0 800 80 11 57
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Pour 2007, **les erreurs de tri** en Haute-Saintonge ont représenté **6,8% des déchets collectés** soit **234 Tonnes.** Cela a occasionné un **surcoût** de traitement de **14 427 €**.



La deuxième vie des déchets

Lorsque l'on trie ses emballages, on n'imagine pas toujours qu'en faisant cela on leur offre une seconde vie. En effet, ils vont renaître sous la même forme ou sous une totalement différente.



















Zoom sur l'Eco-participation

«Depuis le 15 novembre 2006, nous payons une participation supplémentaire lorsque nous achetons un congélateur, un téléphone ou une télévision. Découvrez en plus sur cette fameuse ECO-PARTICIPATION»

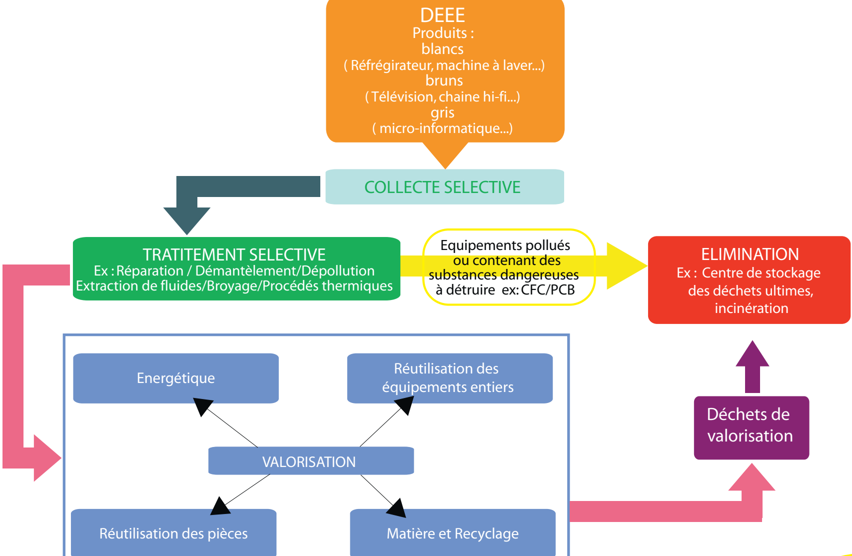


La filière de collecte et de traitement des **déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE)** est mise en place **depuis le 15 novembre 2006**. Elle est basée sur le principe dit de responsabilité élargie des producteurs d'équipements électriques et électroniques. Ainsi ces producteurs doivent prendre en charge l'élimination des équipements une fois ceux-ci usagés. Avec moins de 1,3 millions de tonnes par an, les déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers sont certes une faible part du total des déchets produits en France mais ils représentent environ 5% des ordures ménagères et ce flux, constitué pour une part importante de déchets dangereux, est en forte croissance.

La complexité des éléments qui composent ces équipements, la dangerosité ou la toxicité de certaines substances qu'ils contiennent et l'impact très important sur l'environnement de l'exploitation de matières premières entrant dans leurs compositions justifient pleinement une gestion spécifique des déchets issus de ces équipements. La filière s'est progressivement organisée dans le cadre de l'application de deux directives européennes, transposées en droit français après une large concertation de tous les acteurs.

«Les déchets d'équipements électriques représentent 5% des ordures ménagères»

Dans 4 kg de déchets électriques et électroniques, il y a...
- 1/7 de téléviseur
- 1/2 imprimante
- 1 magnétoscope
- 8 téléphones
- 40 téléphones portables



On estime que 1,3 millions de tonnes de déchets électroniques sont jetées chaque année en France. Chacun d'entre nous en «produit» ainsi 14 kg par an, soit 5 % du volume des déchets totaux.

Un chiffre qui devrait doubler d'ici 12 ans, tant la durée de vie des appareils se raccourcit : un ordinateur est renouvelé tous les 4 ans environ, et un téléphone portable ne dure pas plus de 2 ans.

"10 300 points de collecte repartis sur toute la France. 2000 points complémentaires (...) représentant 38 millions d'habitants."

S'agissant de la collecte sélective de ces déchets, la reprise gratuite et obligatoire de l'ancien appareil par le distributeur lors de la vente d'un nouvel équipement représente près de 10 300 points de collecte répartis sur toute la France. Cette pratique est appelée le «1 pour 1». En ajoutant à ces sites environ 2 000 points complémentaires de collecte sélective grâce à la contractualisation de 530 collectivités locales, représentant environ 38 millions d'habitants, la mise en place de la collecte sélective des DEEE est un succès.

Avant démontage, broyage, ou découpage, tous les composants et toutes les substances susceptibles d'être dangereuses pour l'environnement ou la santé doivent être enlevés. **Un tube cathodique de télévision peut ainsi contenir 2 kg de plomb, et le système électronique d'arrêt automatique d'un réveille-matin contient du mercure,** un métal lourd qui s'accumule dans les milieux terrestres et aquatiques. **Sans compter les CFC dans les appareils frigorifiques, des gaz responsables de la destruction de la couche d'ozone (remplacés depuis 1995).**







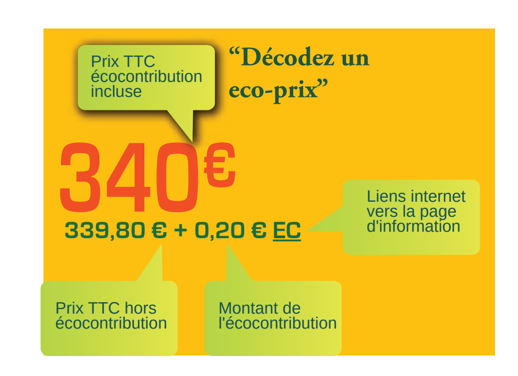
Il faut d'abord séparer les différents composants. Pas évident : différents plastiques sont par exemple mélangés dans la coque d'un ordinateur. Et pour compliquer encore les choses, les boîtiers sont souvent munis d'étiquette, de tampons anti-chocs, ou contiennent des additifs ou des pigments toxiques.

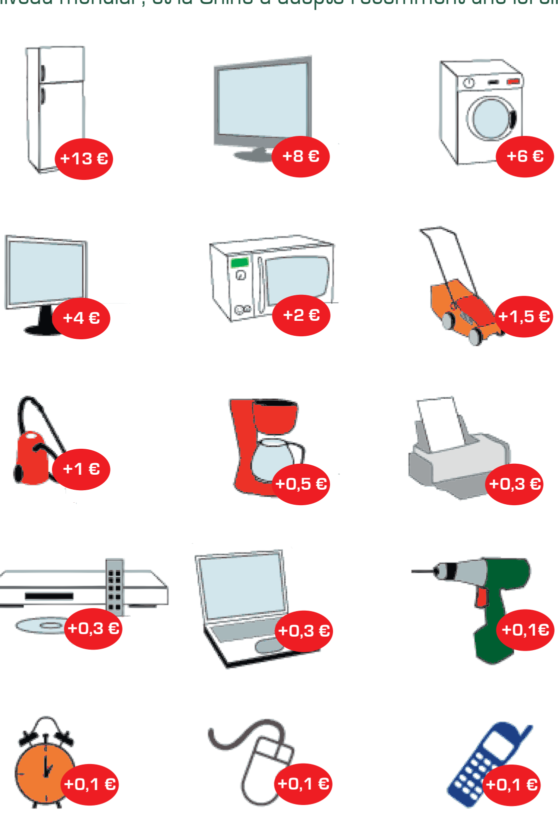
Les métaux sont plus intéressants : ils sont recyclables un nombre illimité de fois. Les métaux précieux, tels que l'or et l'argent, sont extraits des circuits imprimés et autres composants par des procédés chimiques, et peuvent être revendus.

Les produits polluants (métaux lourds, huiles, plastiques non recyclables...) devront faire l'objet d'un traitement spécial. **A terme, «l'éco-conception» devrait permettre de faciliter le recyclage en utilisant des matériaux non toxiques et séparables.**

La directive européenne sur l'interdiction des substances polluantes fait d'ailleurs tâche d'huile : de nombreux fabricants de matériel électronique ont choisi d'en tenir compte au niveau mondial , et la Chine a adopté récemment une loi similaire.

Le montant de l'éco-participation est fixé par l'éco-organisme. D'autres critères permettent d'évaluer le coût et le volume de matières à recycler : le poids du produit, la contenance d'un réfrigérateur, ou la diagonale d'un écran de télévision par exemple.





Si on ne peut qu'encourager le recyclage, il faut rappeler que les meilleurs déchets sont ceux... que l'on ne produit pas !

Or tout est fait aujourd'hui pour nous encourager à jeter plutôt qu'à réparer. Le rythme d'évolution des technologies et du design des appareils est de plus en plus rapide.

Le nouvel ordinateur que vous avez acheté il y a quatre mois est d'ores et déjà obsolète sur le marché du neuf. Quant à la réparation, elle s'avère bien souvent plus chère que de racheter un nouvel appareil.

Age moyen des appareils ménagers lorsqu'ils sont mis au rebut

Cuisinière électrique	12 ans
Réfrigérateurs et congélateurs	11 ans
Téléviseurs	10 ans
Chaînes HiFi et amplificateurs	9 ans
Lave-linge, lave-vaisselle et sécheuses	9 ans
Aspirateurs	8 ans
Equipements vidéo	7 ans
Outils ménagers et de jardin	7 ans
Fours micro-ondes	7 ans
Ordinateurs et périphériques	6 ans
Radios et baladeurs, lecteurs CD	6 ans
Téléphones, télécopieurs et répondeurs	6 ans
Téléphones mobiles	4 ans
Jouets électriques et consoles de jeux	

Source : T.Coopers and K. Mayers, «Prospects for household

Sans compter l'impossibilité de trouver des pièces détachées : si la brosse de votre aspirateur est cassée, on vous conseille tout simplement de racheter un aspirateur entier. Les entreprises de réparation solidaire sont confrontées aux mêmes difficultés, et n'arrivent pas à se procurer des pièces de rechange pour retaper les anciens appareils.

Lors de votre achat, faites attention aux classes énergétiques de vos appareils. Il est préférable de choisir une classe A, A+ que C ou D. Le coût à l'achat est à peine plus élevé et le gain en consommation d'électricité est rapidement constaté surtout sur les appareils comme les machines à laver.

L'Eco-participation n'est pas une taxe ! Pas le moindre centime ne va dans les caisses de l'Etat ou dans la poche du constructeur.

A qui profite l'éco-participation ?
L'éco-participation représente le coût de la collecte et du traitement des déchets électriques et électroniques et est entièrement reversée aux organismes s'occupant de ce circuit. En moyenne, le coût est d'environ 0,52 euros par kg dont 74% pour le traitement, 14% pour le transport et 12% pour les frais d'administration et d'information.
Cette contribution existe déjà dans d'autres domaines (pneumatiques et emballages par exemple), mais elle est intégrée dans le prix de vente et le consommateur n'en a pas conscience.

L'éco-participation est-elle provisoire ?
Oui et non. La contribution visible (l'affichage spécial) est destinée à couvrir les coûts supportés pour l'élimination des déchets électroniques historiques (issus d'équipements mis sur le marché avant le 13 août 2005). Elle n'est donc applicable que pour une durée limitée (5 à 7 ans selon les équipements). Après 2011, le producteur devra toujours verser une contribution à l'éco-organisme, mais celle-ci ne sera plus affichée de manière visible et sera intégrée dans le prix total. L'enseigne sera alors libre de réévaluer elle-même ce montant.

Le commerçant peut-il fixer lui-même le montant de l'éco-participation ?
Non. Le montant de la contribution est fixé par l'éco-organisme en charge du recyclage. Cette éco-contribution correspond au coût du recyclage de ce produit. Elle sera intégralement reversée à un éco-organisme qui traitera pour notre compte les produits et déchets concernés. Ce montant peut varier d'un éco-organisme à un autre.

Pour plus d'informations sur l'éco-participation, le recyclage et la reprise de vos anciens appareils, n'hésitez pas à vous rendre sur le site suivant :
www.ecologic.fr





Le recyclage des publicités de votre boite aux lettres



Refuser la pub dans votre boîte aux lettres, c'est économiser une moyenne de 40 kg de papier par an; 40 kg de prospectus.

Une fois la pub «consommée» ou «non-consommée», il faut ajouter le coût du traitement : collecte, transformation ou incinération (environ 4 euros par foyer), assumé par les particuliers au travers des différents impôts et taxes.

Pour une ville de 60 000 habitants, le courrier non adressé représente 1 200 tonnes par an et une dépense de 120 000 euros par an en frais de collecte et traitement.

Si vous ne lisez pas ces imprimés, vous pouvez apposer un autocollant ou une étiquette mentionnant le refus de recevoir ces imprimés. L'étiquette est soit réalisée par vos soins à la main ou imprimée selon un modèle proposé par les associations ou le Ministère de l'Ecologie. Ces autocollants mentionnent en général le souhait de continuer à recevoir l'information des collectivités locales.

"Pour 40 kilos de papier, il faut :
- 20 à 40 kg de bois
- 200 à 600 litres d'eau
- 120 à 240 Kwh d'électricité
- Encre avec des métaux lourds
- Adjuvants et colorants
- Coût mini de 62 € hors distrib., facturé directement aux consommateurs lors de leurs achats."

Attention, il s'agit d'une démarche personnelle N'essayez pas d'engager vos voisins en collant, par exemple, un autocollant sur la porte de votre immeuble ou la boîte aux lettres de vos voisins ! L'autocollant n'est pas un dispositif obligatoire, il repose sur la responsabilité de chacun. Les deux principaux diffuseurs (Médiapost, filiale de la Poste et Adrexo, représentés tous deux par le Syndicat de la Distribution Directe) se sont engagés à respecter les autocollants en ne distribuant plus d'imprimés publicitaires ni de journaux gratuits non adressés dans les boîtes aux lettres correspondantes, grâce à une information adaptée auprès des personnes qui distribuent. Concernant les publications des collectivités, si l'apposition d'un «Stop pub» a pu entraîner généralement une diminution de leur distribution, les principaux diffuseurs d'imprimés gratuits proposent désormais aux collectivités la possibilité de distribuer, à des prix compétitifs, leurs publications séparément des imprimés gratuits permettant ainsi aux foyers ayant apposé un autocollant «Stop pub» de continuer à les recevoir.

Les autocollants et étiquettes mentionnés ci-dessus ne visent que les imprimés non adressés, c'est à dire ceux sur lesquels ne figurent pas vos coordonnées (nom et adresse).
Avec ce dispositif, vous continuerez donc à recevoir les imprimés publicitaires adressés. Une partie est liée aux enseignes où vous avez déjà effectué des achats et en particulier celles où vous avez une carte de fidélité. Si vous souhaitez ne plus recevoir ces envois, prenez contact avec les enseignes correspondantes.
Pour les enseignes avec qui vous n'êtes pas en relation commerciale, vous pouvez souscrire gratuitement à la Liste Robinson qui a pour objet de permettre à toute personne qui en fait la demande, de recevoir moins de documents publicitaires adressés dans sa boîte aux lettres. En cas de non respect de l'autocollant, si vous habitez dans une commune qui participe à l'opération «stop pub», le premier réflexe est de le signaler à votre mairie qui pourra relayer cette information à la fois auprès du diffuseur et de l'émetteur de l'imprimé, et permettre ainsi dans la plupart des cas la résolution du problème.

Sinon, vous pouvez vous adresser à la personne qui distribue habituellement les imprimés non adressés dans votre immeuble ou dans votre quartier. Attention, ce n'est pas forcément votre facteur qui assure la distribution de ces prospectus, mais souvent une société privée !

A défaut ou en cas d'échec de la démarche, vous pouvez vous adresser à l'éditeur de l'imprimé, donneur d'ordre de la société de distribution à domicile. Les associations de défense de l'environnement et des consommateurs pourront appuyer vos démarches.

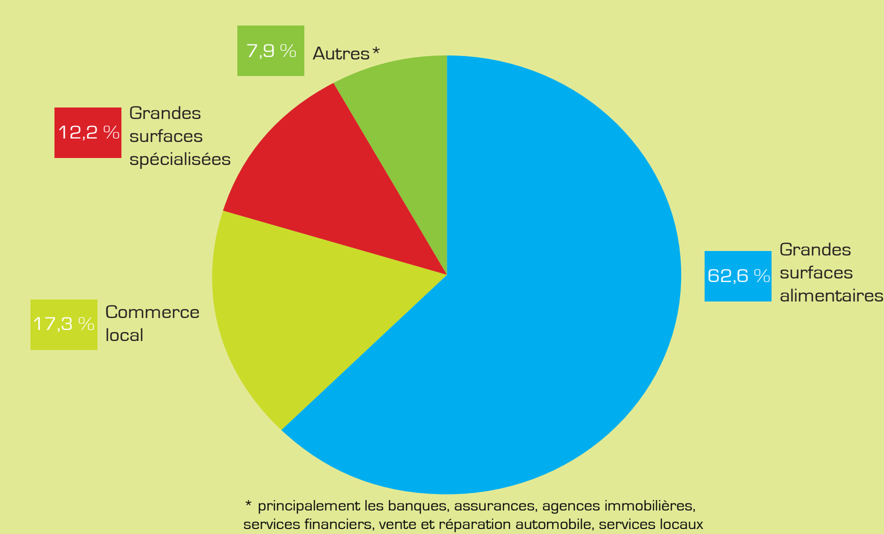
Après les filières consacrées à l'élimination des pneumatiques usagées (2004), des véhicules hors d'usage (mai 2006) et celle des déchets d'équipements électriques et électroniques (novembre 2006), c'est au tour des imprimés non sollicités et non adressés de faire l'objet d'une réglementation pour leur élimination et leur traitement.

Désormais les émetteurs de ce genre de prospectus devront mettre la main au porte-monnaie et s'acquitter d'une taxe en vue du traitement et de l'élimination de ces déchets.

Tous les prospectus publicitaires, et les journaux d'annonces gratuites, glissés dans les boîtes aux lettres des particuliers sont concernés par ce nouveau dispositif.

Cela représente en France chaque année entre 800 000 et 1 100 000 tonnes de papiers, 75% provenant des grandes surfaces alimentaires ou spécialisées. Si ces imprimés sont certes distribués gratuitement, leur élimination, elle, est prise en charge par les communes et donc financée par les contribuables locaux.

Les principaux émetteurs de publicité non adressée
en pourcentage du poids des documents distribués (année 2005)



* principalement les banques, assurances, agences immobilières, services financiers, vente et réparation automobile, services locaux

Avec ce nouveau dispositif, obligation est faite aux émetteurs d'imprimés de contribuer au traitement de ces derniers. Soit en mettant à disposition des collectivités locales sur lesquelles ils ont distribué leur publicité, des espaces de communication consacrés à la bonne gestion des déchets. Soit en apportant une contribution financière établie selon un barème précis :

- **65 euros la tonne d'imprimés recyclés.**
- **30 euros la tonne d'imprimés faisant l'objet d'une valorisation organique ou d'une valorisation énergétique.**
- **2 euros la tonne d'imprimés faisant l'objet d'un autre traitement (stockage, incinération sans récupération d'énergie etc.)**

C'est l'éco-organisme Eco-folio qui a la charge de collecter ces fonds. En année pleine, le total des versements devrait représenter environ 20 millions d'euros en faveur des collectivités.

Les entreprises qui ne s'acquittent pas de cette contribution, sont soumises à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), d'un montant de 900 euros par tonne d'imprimés diffusés. Eco-folio regroupe 33 entreprises associées, dont notamment plusieurs acteurs de la distribution.

Principaux logos et labels du recyclage

Petit tour d'horizon des logos et labels les plus courants.



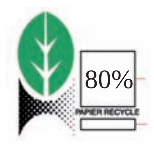
Ecolabel européen

Indique que le produit a obtenu le label écologique commun à tous les pays membres de l'Union Européenne. Il s'applique à toutes sortes de produits sauf les denrées alimentaires, les boissons et les produits pharmaceutiques. Chaque type de produit doit répondre à un cahier des charges précis qui prend en considération le cycle de vie du produit (matières premières, distribution, consommation, recyclage...).



NF Environnement

Indique que le produit a obtenu l'écolabel officiel français, géré par l'Afnor. Il peut s'appliquer à toute sorte de produits sauf les produits pharmaceutiques, l'agro-alimentaire, les services et le secteur automobile. Le produit doit répondre à un cahier des charges précis qui prend en considération la qualité d'usage pour le consommateur et le respect de l'environnement.



Papier recyclé

Indique le pourcentage de fibres de récupérations issues du recyclage qui entrent dans la composition du produit ou de l'emballage.



Recyclable (cercle de Moebius)

Indique que le produit ou emballage est recyclable. Rien ne garantit cependant que le produit soit en matériau recyclé.



Contient des matériaux recyclés

Indique que le produit ou emballage contient des produits recyclés. Au centre du cercle de Moebius figure un pourcentage qui mentionne la part de produits recyclés dans le produit. Bien plus concret que le logo précédent.



Aluminuim recyclable

Indique que le produit ou l'emballage est constitué d'aluminum, matériau qui peut être recyclé. Rien ne garantit cependant que le produit soit recyclé

.



Acier recyclable

Indique que le produit ou l'emballage est constitué d'acier, matériau qui peut être facilement trié (d'où la présence de l'aimant) et recyclé. Rien ne garantit cependant que le produit soit en acier recyclé.



Plastique recyclable

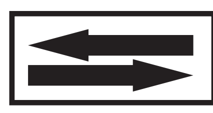
Composé de plastiques recyclables. Le logo est généralement accompagné d'un chiffre qui correspond à un type de plastique :

- Le chiffre 1 : PET (bouteille d'eau)
- Le chiffre 2 : PEHD (bouteille de détergent ou de shampoing)
- Le chiffre 3 : PVC (tuyau d'eau gris, gaine électrique)
- Le chiffre 4 : PELD (film d'emballage)
- Le chiffre 5 : Polypropylène (bouchons de boissons gazeuzes)
- Le chiffre 6 : Polystyrène (tableau de bord, isolation)
- Le chiffre 7 : autres plastiques



Verre recyclable

Indique que l'emballage est composé de verre recyclable (le verre est recyclable...). Rien ne garantit que le produit soit en verre recyclé.



Emballage réutilisable

Indique que l'emballage peut être réutilisé, avec ou sans traitement (nettoyage). Bouteilles de verre ou palette de bois, par exemple.



Tidy man

Rappelle seulement au consommateur que les emballages doivent être jetés dans les poubelles. Ce logo est présent notamment sur les canettes de boissons et certains sacs plastique.



Poubelle barrée

Le symbole indiquant que les équipements électriques et électroniques font l'objet d'une collecte sélective représente une poubelle sur roues barrée d'une croix. Ce symbole doit être apposé d'une manière visible, lisible et indélébile. Tous les produits marqués ainsi doivent être apportés en déchèterie ou auprès de professionnels certifiés. Ne surtout pas jeter ces produits dans la poubelle classique.



PEFC

Ce logo signifie Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières. Présent dans 32 pays, il vise à garantir aux consommateurs que le bois qu'ils achètent provient de forêts bien gérées et leur permet ainsi de participer au bien-être des forêts.



© FSC

Ce logo, apposé sur du bois ou des produits à base de bois, garantit la gestion durable des forêts sur la base des critères économiques, sociaux et environnementaux de l'organisation internationale FSC (Forest Stewardship Council).



Point vert

Le point vert figure sur 95% de nos emballages... Il permet de reconnaître une entreprise partenaire du programme français de valorisation des emballages ménagers.



RECYCLONS NOS OBJETS
Editions Albin Michel Jeunesse
Code médiathèque : J 363.72 EBO

Un pneu usé : poubelle ! Une bouteille en plastique vide : poubelle ! Un bout de tissu effiloché : poubelle ! Nombreux sont nos objets dont la vie s'arrête au premier usage. Et pourtant, il existe des possibilités infinies de réutilisation, amusantes ou astucieuses. Puis vient le temps du recyclage et la création de nouveaux objets. Chez nous ou dans d'autres pays, les objets vivent des aventures insolites !

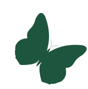


LES DECHETS ET LE RECYCLAGE
Editions Doc à Doc
Code médiathèque : J 363.72 TUR

T'es-tu déjà demandé ce que deviennent les choses que tu jettes ? Ce livre te fera découvrir comment les déchets sont enterrés, brûlés ou recyclés pour fabriquer quelque chose de nouveau. Les déchets et le recyclage fait partie d'une collection passionnante pour les jeunes enfants qui commencent à lire tout seuls.

Découvrez le recyclage ludique avec ces ouvrages disponibles à la médiathèque de Haute-Saintonge

Formations vertes en Haute-Saintonge



Les métiers de l'écologie, du tri et plus généralement de la filière verte vont progresser dans les années à venir. Un besoin croissant de personnel qualifié va apparaître, ouvrant ainsi une perspective professionnelle d'avenir à de nombreux jeunes. Voici deux formations de niveau CAP proposées par la Maison Familiale Rurale à Chevanceaux.

C.A.P. Opérateur des industries du recyclage



Ce CAP forme des ouvriers intervenant dans le tri des déchets, la collecte, le conditionnement, et la maintenance des machines et outils de travail. La formation est composée d'enseignements généraux (mathématiques, français, langue vivante, sciences appliquées à l'environnement ...), et d'enseignements professionnels (techniques de tri des matériaux, hygiène, sécurité et conditions de travail, etc.). Les débouchés se trouvent dans l'industrie du récyclage.

Les 5 fonctions exercées

- Fonction de «réception de la matière d'oeuvre» correspondant aux activités
- Fonction de «conditionnement et stockage» correspondant aux activités
- Fonction de «maintenance des machines et des matériels» correspondant aux activités
- Fonction de «contrôle de qualité» correspondant aux activités suivantes.

Le titulaire de ce CAP peut envisager de poursuivre sa formation en intégrant :
- le BEP Métiers de l'hygiène, de la propreté et de l'environnement
- le BEP Métiers des industries de procédés : industries chimiques, bio-industries, traitement des eaux, industries

A CONSULTER

LES DÉCHETS ET LE RECYCLAGE

Code médiathèque
J363.372 TUR

C.A.P. Gestion des Déchets et Propreté Urbaine

Ce CAP forme des agents chargés de la collecte, la réception, du tri des déchets et du nettoiement, conformément aux normes environnementales et aux règles d'hygiène et de sécurité. L'agent se charge également de la maintenance des appareils, et peut conseiller les clients sur les opérations de traitement des déchets. La formation se déroule en 2 ans et s'articule autour d'enseignements généraux (mathématiques, français, langue vivante...), et d'enseignements professionnels. Les débouchés se trouvent dans les entreprises publiques et privées, dans l'industrie du récyclage... Les métiers : agent de nettoiement mécanisé ; agent d'accueil et de contrôle de déchèteries.

Les 3 fonctions exercées

- Fonction de «réception et orientation des déchets» correspondant aux activités
- Fonction de «collecte des déchets» correspondant aux activités
- Fonction de «nettoiement» correspondant aux activités

Le titulaire de ce CAP peut envisager de poursuivre sa formation en intégrant :
- le BEP Métiers de l'hygiène, de la propreté et de l'environnement
- le BEP Métiers des industries de procédés : industries chimiques, bio-industries, traitement des eaux, industries papetières, le bac pro Hygiène et environnement.

Objectif :

Permettre à un jeune d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre homologué

Public :
Jeunes de 16 ans à moins de 26 ans (modalités particulières pour les moins de 16 ans)

Nature et durée du contrat :
Contrat de travail à durée déterminée de type particulier assortit d'une période d'essai de deux mois. Il est écrit, établi selon un modèle type et soumis à enregistrement. Cycle de formation de 2 ans en général.

Pédagogie :
alternance entreprise/Centre de Formation d'Apprentis (C.F.A.)

Formation :
Dispensée obligatoirement au C.F.A. en alternance avec l'entreprise. Durée variable selon le diplôme ou le titre préparé.

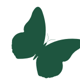
Rémunération minimale :
Calculée en pourcentage du SMIC ou du salaire conventionnel de l'emploi occupé.

Les Maisons Familiales Rurales reconnues pour leur savoir-faire dans le domaine de l'alternance ont investi depuis longtemps le secteur de l'apprentissage. Elles en ont fait une des priorités de leur développement.

Contact :

M.F.R. - Ecole Forestière - 74 avenue de Paris
17210 CHEVANCEAUX
Tél : 05.46.49.21.35 - Fax : 05.46.49.69.29

"En 2050, nous serons 9 milliards d'individus. 60 % de la population devraient être concentrés dans des villes. Ces métiers seront essentiels pour nous aider à affronter les défis écologiques de demain."



Ecoquizz : testez votre éco-sensibilité

Etes-vous un pro du tri ?

1/ Quelle est la part en volume des emballages recyclables dans notre poubelle ?
a) 15 %
b) 40 %
c) 70 %

2/ Parmi ces emballages en plastique le(s)quel(s) se recycle(nt) ?
a) Les flacons de shampoing
b) Les films en plastique de sur-emballages
c) Les pots de crème fraîche

3/ Parmi ces emballages, lesquels ne se recyclent pas ?
a) les pots de yaourt
b) les bouteilles de jus de fruit en verre
c) la bouteille d'huile en plastique

4/ Les bouchons des bouteilles en plastique sont
a) A retirer de la bouteille en plastique
b) A jeter aux ordures ménagères
c) A laisser sur la bouteille pour être recyclés

5/ Pour gagner de la place dans les poches et colonnes jaunes
a) Je compacte les emballages
b) Je les emboite
c) Je les coupe en petits morceaux

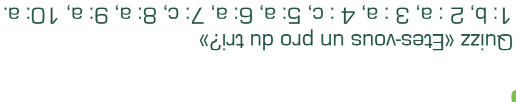
6/Avant de mettre mes emballages dans le bac jaune
a) je les vide et je les lave
b) je les vide, je les lave et je les essuie
c) je les vide

7/ Que signifie le logo Point vert ?
a) L'emballage est recyclé
b) L'emballage est recyclable
c) Le fabricant du produit contribue financièrement au recyclage des emballages ménagers pour cet emballage.

8/ Les enveloppes à fenêtre peuvent elles être mises dans les colonnes ou poches jaunes
a) oui
b) non

9/ Les produits toxiques
a) Je les emporte à la déchèterie
b) Je les dépose dans le bac à ordures ménagères
c) Je les dépose dans le bac jaune

10/ Les déchets verts et de jardins
a) Je les emporte à la déchèterie
b) Je les dépose dans le bac à ordures ménagères
c) Je les dépose dans le bac jaune



Trier, c'est bon pour l'environnement. Jusqu'à quel point ? Réponse en 10 questions.

1/ Chaque Français produit chaque jour.
a) 200 grammes de déchets ménagers
b) Environ 1 kg
c) 5 kg

2/ 40 % des produits qui nous entourent sont fabriqués à partir de matières recyclées.
a) Vrai
b) Faux

3/ Recycler une tonne de plastique, c'est économiser 800 kg de pétrole.
a) Vrai
b) Faux

4/ Pour fabriquer 1 cadre de vélo en aluminium recyclé, il faut :
a) 130 canettes de soda
b) 1 200
c) 2 200

5/ En triant une tonne de verre, j'économise :
a) 500 kg de sable
b) 660 kg de sable
c) 1 000 kg de sable

6/ En 2003, la collecte sélective de l'acier a permis de recycler l'équivalent de :
a) 8 fois le poids de la tour Eiffel
b) 21 fois le poids de la tour Eiffel
c) 36 fois le poids de la tour Eiffel

7/ En recyclant 1 tonne de briques alimentaires on économise :
a) 500 kg de bois
b) 1 tonne de bois
c) 2 tonnes de bois

8/ Avec des bouteilles en plastique, on peut fabriquer des pulls en fourrure polaire ?
a) Vrai
b) Faux

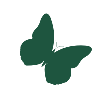
9/ Fin 2004, combien la France compte-elle de trieurs ?
a) 37 millions
b) 45 millions
c) 55 millions

10/ Dans combien de pays de l'Union Européenne la collecte sélective des emballages ménagers existe-t-elle ?
a) La majorité
b) 10 pays
c) La France, le Bénélux et l'Allemagne.



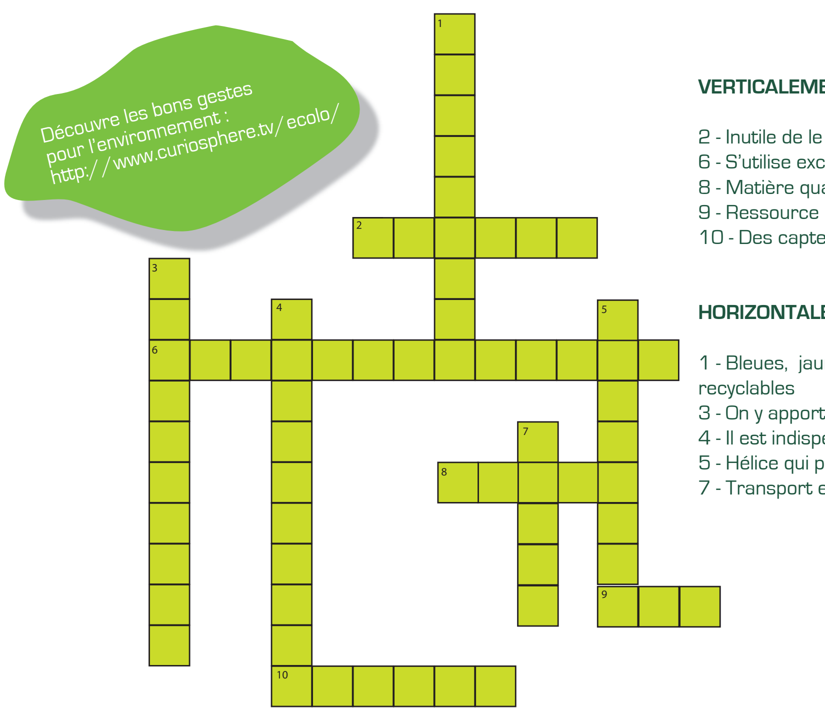


Jeux pour les enfants



Découvre les bons gestes pour l'environnement :
http://www.curiosphere.tv/ecolo/

Mots croisés du tri



VERTICALEMENT

2 - Inutile de le faire avant de recycler une boite de conserve
6 - S'utilise exceptionnellement en voiture quand il fait chaud
8 - Matière quasiment recyclable à l'infini
9 - Ressource naturelle indispensable à l'homme, il faut la préserver
10 - Des capteurs permettent de récupérer son énergie

HORIZONTALEMENT

1 - Bleues, jaunes, vertes, elles permettent la collecte des déchets recyclables
3 - On y apporte ses déchets
4 - Il est indispensable de bien les trier
5 - Hélice qui produit de l'électricité
7 - Transport en commun moins polluant que la voiture

VERTICALEMENT :
2-Rincer, 6-Climatisation, 8-Verre, 9-eau, 10-Soleil
HORIZONTALEMENT :
1-Colonnes, 3-Déchèterie, 4-Emballages, 5-Eolienne, 7-Train

On recycle...

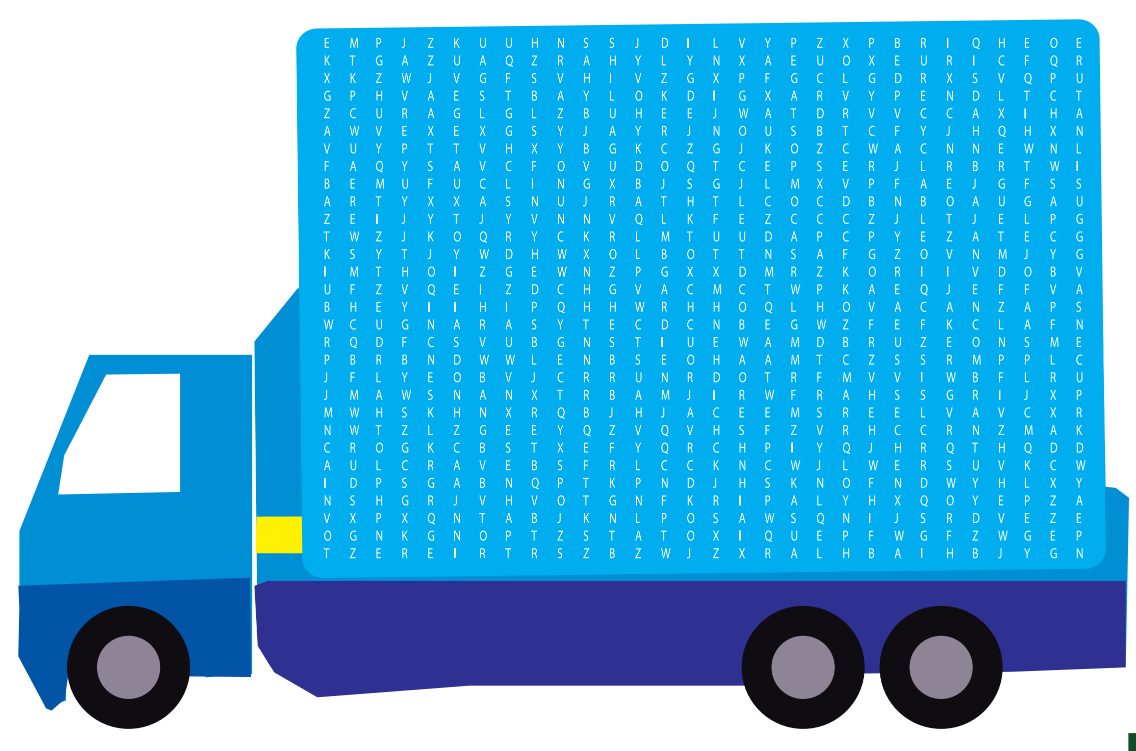
Dans la maison, il y a des poubelles séparées pour chaque type de déchets. Une fois recyclés, que deviendront-ils ? Reforme les paires !

A Des bouteilles en plastique	1 Une bouteille en verre
B Des boîtes de conserve	2 Du carton
C Des canettes en aluminium	3 Un pull polaire
D Des briques alimentaires	4 Une voiture
E Des bocaux de verre	5 Un cadre de vélo

Réponses : A 3, B 4, C 5, D 2, E 1

Direction la déchèterie

Aide le chauffeur à retrouver les mots de la liste ci-contre avant d'arriver à la déchèterie.



BENNE BOIS CARTON COMPOSTAGE DECHETERIE DECHETS ENCOMBRANT FERRAILLE GARDIEN GRAVATS NATURE PAPIER RECYCLABLE RESPECT TOXIQUE TRIER VALORISER VEGETAUX

J'aime ma planète — Jean-François Noblet, Catherine Levesque

Ce guide propose des gestes quotidiens à effectuer pour prendre soin de la Terre et acquérir des réflexes simples, en toute situation afin de devenir un éco-citoyen respectueux de la vie et des ressources naturelles.

Editions Milan
Code médiathèque : J 363 .7 MOB





10 bouteilles en
plastique recyclées
= 1 veste de ski

Trier, c'est créer





“Facilitez-vous le tri dans les colonnes, demandez votre sac de pré-collecte Haute-Saintonge”



Sac disponible gratuitement auprès de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge
7, rue Taillefer - 17 500 JONZAC - Tél. 05 46 48 12 11 - Fax. 05 46 48 74 78
www.haute-saintonge.com







ADEME

